



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PREFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

### SOUS-PREFECTURE DE SAINT-NAZAIRE

Référence à rappeler :  
Bureau de l'Environnement, de la Réglementation  
et du contrôle de légalité

Saint-Nazaire le

23 DEC, 2010

Dossier suivi par :  
Mme MALECOT  
☎ : 02 40 0072 80  
fax: 02 40 01 90 64

✉ : [regine.malecot@loire-atlantique.pref.gouv.fr](mailto:regine.malecot@loire-atlantique.pref.gouv.fr)

Le Sous-Préfet de SAINT-NAZAIRE

à

Mesdames et Messieurs les membres du  
Comité de Pilotage

Objet : Réunion du Comité de Pilotage du syndicat d'aménagement hydraulique  
du Sud-Loire le 14 décembre 2010  
présentation des premières orientations de l'analyse multicritères réalisée par le  
bureau d'études SCE

P. J. : 1

Je vous prie de bien vouloir trouver sous ce pli le compte-rendu de la réunion  
du Comité de pilotage du 14 décembre 2010 au cours de laquelle le bureau d'études  
SCE a présenté les premières orientations de l'analyse multicritères réalisée sur le  
site de l'exutoire du Boivre.

Vous trouverez ci-dessous le lien qui vous permettra de télécharger le  
diaporama qui a été présenté en séance

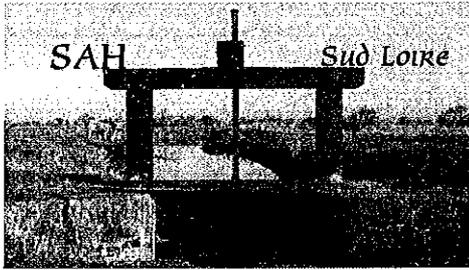
Lien : <http://outils.sce.fr/openupload/www/?a=d&i=luUNuTH91V>

Je vous invite, comme nous l'avons évoqué lors de cette rencontre, à faire  
part de vos observations au cabinet SCE avant le 10 janvier 2011.

La prochaine réunion du Comité de Pilotage est fixée au mardi 1<sup>er</sup> février 2011  
à 14 H 30 à la mairie de Saint-Brévin-les-Pins.

Le Sous-Préfet

Jean-Pierre GUARDIOLA



Syndicat d'Aménagement Hydraulique  
Gestion et Exploitation  
place de l'Auditoire 44270 Machecoul  
tél 02.40.05.65.64 Fax 02.28.01.87.98  
[sah.agence@orange.fr](mailto:sah.agence@orange.fr)

**Compte rendu de la réunion concernant l'exutoire du Boivre  
du mardi 14 décembre 2010 à 14h30 en mairie de Saint Brévin.**

Sous la Présidence de Monsieur le Sous Préfet de St Nazaire, dans le cadre de l'étude diligentée par le Syndicat d'Aménagement Hydraulique du Sud Loire et la mairie de St Brévin auprès du bureau d'étude SCE, se réunissait le comité de pilotage.

**Etaient présents :**

M. le Maire de Saint-Brévin-les Pins  
Mme GAUTREAU, adjointe au Maire  
M. FERRE, adjoint au Maire  
M. GUITTENY, DST  
M. DUPONT, chargé de mission à la mairie de Saint-Brévin-les-Pins  
M. LAUTREDOU, DGS de la CCSE  
M. GUILLOUX, Maire de Saint-Père-en-Retz  
Mme LEDUC-BOUCHAUD, Conseillère Générale  
Mme LEBEAUPIN, Conseillère Générale  
M. CHARRIER, Président du SAH  
M. de VILLEPIN, directeur de la compagnie d'exploitation des ports  
M. VALLEE, Président du Syndicat des marais de la Giguennais  
M. HARDOUIN, Collectif du Boivre  
M. BRISSON, Association Les amis de Saint-Brévin  
M. BONARDOT, Cabinet SCE

M. LARCHER, DDTM  
M. des ROBERT, DDTM  
M. BARBERET, ONEMA 44  
M. SORIN, ONEMA 44  
Mme MEYRONNEINC, agence régionale de la santé  
M. DUBOS, Conseil Général  
Mme MALECOT, Sous-Préfecture

**Etaient excusés :**

- le GIP Estuaire
- le conservatoire du littoral
- M. AUDION, Président de l'union des syndicats des marais du Sud-Loire

.../...

Après les présentations, Monsieur le Maire de Saint-Brévin-les Pins invite Monsieur Bonardot du bureau d'étude SCE à présenter son rapport d'étude.

A partir d'une présentation Powerpoint, Monsieur Bonardot retrace dans un premier temps la complexité de la situation :

- Le Boivre étant un cours d'eau nous devons viser le bon état écologique pour 2015 ;
- Au sens du SDAGE, le Boivre est un réservoir biologique, axe migrateur pour l'anguille, zone d'action prioritaire dans le plan de gestion « anguilles » ;
- Le Boivre est sur les deux listes de la base de la future « trame bleue » des schémas de cohérence écologique, ce qui signifie l'interdiction de construire de nouveaux ouvrages qui entraveraient la circulation des poissons et des sédiments ;
- Le marais du Boivre et la zone dunaire de St Brévin sont en ZNIEF ;
- Le marais du Boivre est concerné également par Natura 2000 en mer et la Directive Territoriale d'Aménagement de l'estuaire de la Loire ;
- Le marais du Boivre est concerné également par la loi littorale avec ses espaces remarquables.

Un échange se fait alors avec le comité sur les possibilités ou non de faire des travaux compte tenu de la liste des contraintes, la cartographie doit être plus fine pour délimiter les espaces remarquables, des travaux doivent cependant être proposés pour assurer la sécurité publique.

- Le marais du Boivre est également concerné par le code du domaine public maritime par son exutoire sur la plage, la compatibilité des différents usages sur la plage et la notion de sécurité ;
- Le marais du Boivre est également concerné par l'atlas des zones inondables avec la prise en compte des biens et des personnes pour la sécurité.

Il découle de cette liste que le marais du Boivre et sa zone dunaire ont une richesse environnementale qui limite la possibilité des actions.

Est abordé ensuite par Monsieur Bonardot le fonctionnement du Boivre :

- Evacuer l'eau l'hiver pour permettre l'exploitation des marais au printemps par le pâturage et la fauche ; pour l'évacuation de l'eau douce il y a la contrainte de déboucher le chenal ensablé et de mettre la pompe en route aux fins d'écoulement ;
- L'été, afin de permettre l'usage de la plage avec un minimum de risques, la contrainte de reboucher le chenal sur la plage et de mettre en route la pompe la nuit en cas de besoin, pour éviter que le niveau du marais ne monte trop sur St Brévin.

Le scénario de niveau adopté dans l'étude de la phase précédente est

- de décembre à mars : la cote 5m carte marine,
- avril mai et juin : baisse progressive de 4.80 pour atteindre la cote 4.40 au début juin.

Sont présentés alors par Monsieur Bonardot les options de travaux :

- Aménagement de l'exutoire actuel avec prolongation sous la dune (225m), le problème reste la faisabilité technique et réglementaire prenant en compte la migration de l'anguille.
- Aménagement de l'ancien exutoire avec un nouvel exutoire en mer, aqueduc plus court et fil de l'eau plus bas mais aussi problème de faisabilité technique et réglementaire.
- Option pour l'été : mise en place d'un calendrier de gestion des niveaux pour pouvoir évacuer les excédents d'eau la nuit par pompage, il faut envisager aussi le déplacement de l'exutoire de la STEP de St Brévin pour permettre le refoulement en Loire.
- Doit également être étudié l'option de mise en place d'un calendrier de manœuvres spécifiques pour permettre la migration de l'anguille.

Mr Bonardot aborde alors la phase de travail à mener, sachant que cette analyse sera menée sur l'état actuel et pour chacun des scénarios :

Sur la base de 5 axes :

1. Réponse de chaque scénario par rapport aux objectifs
2. Maîtrise d'ouvrage des travaux à réaliser pour assurer l'entretien et la gestion des ouvrages hydrauliques et STEP
3. Analyse des coûts de l'investissement , de l'entretien et de gestion
4. Faisabilité réglementaire,
5. Impacts des solutions sur l'environnement, le social et l'économie

Pour la suite Mr Bonardot informe de :

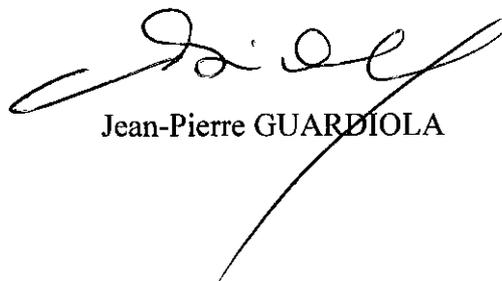
- La diffusion du rapport de présentation
- ~~L'intégration des compléments en fonction des remarques~~
- ~~De la présentation au comité des premières analyses pour le mois de mars.~~

Après un échange avec le comité de pilotage un peu inquiet devant la complexité réglementaire sur le site de l'exutoire du Boivre pour mener des travaux, il est fait un rappel de la proposition du SAH pour venir voir au port du Collet l'efficacité de la pompe à vis ; Mr le Sous Préfet insiste sur le respect du calendrier, Mr le président du SAH aussi, il rappelle que l'étude a débuté en 2003.

Mr le Sous-Préfet propose que le power-point présenté ce jour soit adressé aux membres présents et que les commentaires et observations éventuelles soient transmis au bureau d'études SCE avant le 10 janvier 2011 .

La prochaine réunion est fixée le 1<sup>er</sup> février 2011 à 14h30 en mairie de St Brévin. Le Cabinet SCE devra être en mesure de proposer la solution la plus adaptée au contexte local.

Le Sous-Préfet,



Jean-Pierre GUARDIOLA